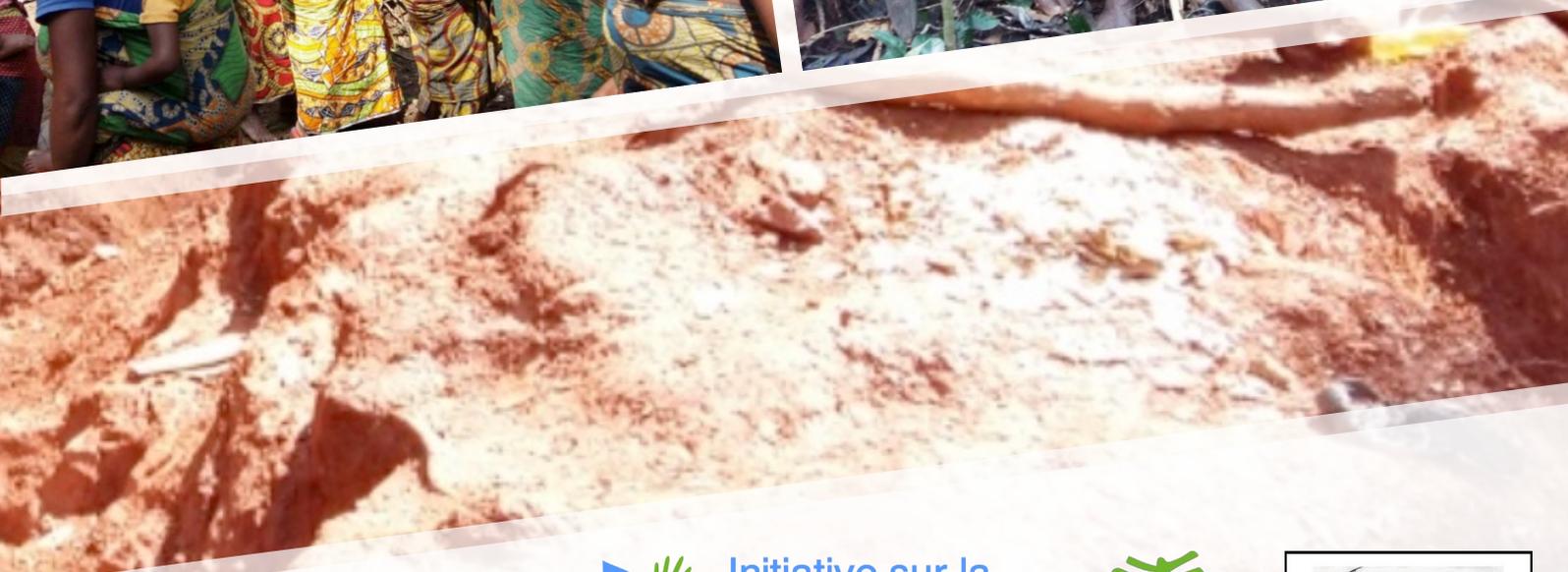


Rapport de la Initiative de Résilience de la Conservation Communautaire en République Démocratique du Congo



Rapport de pays sur la République Démocratique du Congo
Initiative de Résilience de la Conservation Communautaire (IRCC)
Février 2018

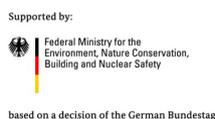
Auteur: Diel Mochire

Assistance pour l'évaluation: PIDP-KIVU

Pour plus d'informations: <http://globalforestcoalition.org/resources/supporting-community-conservation/>

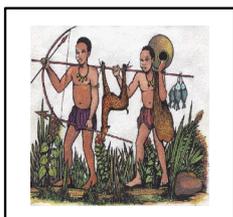
Photos de couverture: Exploitation artisanale illégale du bois et des minerais dans les zones et territoires autochtones; Femmes membres de la Communauté Pygmée Autochtone; Les hommes de de la Communauté Pygmée Autochtone. PIDP-KIVU/GFC

La production de ce rapport national a été rendue possible grâce au soutien du Fonds Christensen et de l'Initiative Internationale Allemande sur le Climat (IKI). Le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB) qui soutient cette initiative sur la base d'une décision adoptée par le Bundestag allemand. Les évaluations communautaires participatives présentées dans ce rapport ont été rendues possibles grâce aux membres de la communauté eux-mêmes, au PIDP-KIVU, au Fonds Christensen et à la Fondation Siemenpuu.



Avis de non responsabilité:

Les informations contenues dans les études de cas présentées dans ce rapport ont été fournies par le groupe national responsable. En tant que tel, le rapport ne reflète pas nécessairement l'opinion ou la position de GFC, de ses donateurs ou d'autres contributeurs.



**Résilience et conservation communautaire en RDC :
Analyse des capacités pour le renforcement de la
résilience de conservation communautaire des terres et
terroirs autochtones en Territoire de Walikale au Nord-
Kivu.**



RAPPORT DE CONSULTATION PARTICIPATIVE

Novembre 2017

Table des matières

0. Résumé du rapport.....	2
1. Contexte et Justification.....	4
2. Introduction.....	5
3. Zone d'analyse.....	6
4. Communauté cible « Babuluko ».....	9
5. Rôles de genre / femmes dans la conservation des ressources bio culturelles.....	10
6. Menaces/défis interne et externe à la conservation communautaire	11
7. Problématique de gestion et gouvernance moderne.....	19
8. Cadre d'intervention proposé par l'analyse.....	30
9. Analyse des parties prenantes.....	39
10. Analyse des risques.....	43
11. Principales recommandations.....	45
BIBLIOGRAPHIE.....	47

0. Résumé du rapport

Ce rapport présente les résultats de l'analyse des capacités des communautés pour le renforcement de la résilience de conservation communautaire des terres et terroirs autochtones en Territoire de Walikale au Nord-Kivu. Il est issu d'une analyse réalisée sur le terrain, auprès des peuples autochtones pygmées en territoire de Walikale.

Les résultats indiqués dans ce rapport a été atteints à l'issu d'une combinaison des stratégies, approches méthodologiques et de techniques variées, qui a garantie la pleine participation des bénéficiaires et autres parties prenantes dans la recherche sur le terrain. Il s'agit de l'approche participative, l'approche base sur les droits humains, l'approche basée sur l'abstrait, l'approche genre combinée à l'approche de complémentarité. En effet, les techniques et stratégies comme la dinamicas, étude des cas, de réflexion en sous groupe, dynamique de groupe, Technique du scénarimage, de Casse-tête ont été mises au profit de la recherche sur le terrain.

En effet, les analyses dont ce rapport documente ont porté sur les capacités des communautés de faire face aux multiples menaces, tout en identifiant les facteurs clés de leur résilience. Aux vus de la situation actuelle, au contexte international, le rapport identifie des pistes de solution et de renforcement de la gestion et la gouvernance locale des forêts et des ressources naturelles.

Ce rapport prouve les capacités sans précédent des communautés à conservés les forêts et les ressources naturelles. Le mode de vie et la culture des peuples autochtones est un facteur de conservation et dont les textes légaux devraient renforcer pour une complémentarité effective. La gestion locale des forêts et des ressources naturelles est basée sur les droits de chacun membre de la communauté, ce qui est une garantie de prévention des conflits liés à l'accès et la gestion des terres ainsi qu'aux ressources naturelles chez les peuples autochtones pygmées Babuluko en territoire de Walikale.

Le rapport identifie en outre une série des défis auxquels fait face les forêts et les ressources naturelles avec d'énormes conséquences sociales et environnementales aux communautés. Il s'agit à titre illustratif de :

- Exploitation artisanale illégale du bois et des minerais dans les zones et territoires autochtones sans consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones pygmées.
- Surexploitation des viandes de brousses, et d'autres produits forestiers non ligneux par des communautés voisines non autochtones.
- Le développement de la technologie
- Création et extension des aires protégées sans le consentement libre, préalable, informé en connaissance de cause des communautés ;

- Non prise en compte des pratiques et efforts historiques des peuples autochtones dans les différents programmes de conservation des aires protégées.
- Les conflits armés récurrents détruisant l'environnement
- Déstabilisation de la culture autochtone par l'insécurité foncière des territoires autochtones pygmées Babuluko.
- Développement des pratiques portant atteintes et menaces à la culture des peuples autochtones pygmées Babuluko ;
- La déconsidération sociale dont sont sujets les peuples autochtones en territoire de Walikale, est une des causes de la non accès aux ressources naturelles ;
- Croissance démographique des communautés d'autres ;
- Spoliation, accaparement des terres, etc.
- Octroi des permis des chasses aux communautés locales qui organisent la chasse clandestine ainsi que la pêche sur le territoire autochtone pygmée Babuluko ;
- Présence des groupes armés constitués des communautés locales (Bantous) voisins des peuples autochtones pygmées Babuluko et qui sont à la base de l'insécurité dans la zone. Ces groupes armés organisent des pillages dans les villages autochtones pygmées tels que Kissa ;

Les recommandations formulées dans ce rapport, sont en termes de proposition des stratégies des communautés à pouvoir renforcer leurs capacités de résilience de conservation communautaire à travers une bonne gouvernance et gestion forestière basée sur les droits des communautés locales et des peuples autochtones pygmées en territoire de Walikale. Ce rapport, est un outil de plaidoyer auprès des décideurs et politiques impliquées dans la gestion et la gouvernance des forêts et des ressources naturelles en République Démocratique du Congo en général et en province du Nord-Kivu en particulier.

La prise de conscience des toutes les parties prenantes est un facteur clé et catalyseur de la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

1. Contexte et Justification

Les forêts du Bassin du Congo est le deuxième massif forestier après l'Amazonie. Plus 45% de ces forêts sont situées en République Démocratique du Congo (RDC), forêts constituées d'une mosaïque d'écosystèmes variés, à savoir les forêts denses humides de plaine dans la cuvette centrale, les forêts de montagnes ou de haute altitude et enfin les forêts sèches et l'alternance de forêts-savanes.

La République Démocratique du Congo est composée de 26 provinces, dont le Nord-Kivu, avec une superficie totale estimée à 59 631 Km² avec 6 millions d'habitants, et une densité de 100hab/Km². Les forêts occupent 70% de la superficie provinciale. L'existence de ces forêts est reconnue à la mérite d'appropriation sans précédent de la bonne gestion, bonne usage des communautés forestières dont les peuples autochtones pygmées efforts de la bonne gouvernance locale basée sur les règles et les meilleures pratiques traditionnelles et culturelles dont l'estime des « savoirs et pratiques autochtones ».

La province du Nord-Kivu est composée de 6 territoires à savoir Beni, Lubero, Nyiragongo, Masisi, Rutshuru et Walikale. Ce dernier est le territoire de plus vaste et le plus forestier de la province. Ses riches potentialités des ressources naturelles, le territoire de Walikale reste une géologie et un scandale biologique. Dans sa forme actuelle, l'exploitation forestière est pratiquée qu'en une proportion très réduite et pour des fins de moyens de subsistance domestique et communautaire. Les enjeux portent notamment sur la contribution réelle du secteur forestier à la régulation du climat et au développement socio-économique et culturel, tant au niveau national que local, ainsi que sur la promotion de la bonne gouvernance dans ce secteur.

Au début des années 2000, la RDC a entamé un processus de réformes du secteur forestier avec l'adoption d'un agenda prioritaire en mars 2002 et d'un Code forestier en août 2002. Ces cadres politique et juridique consacrent plusieurs innovations portant sur le renforcement du rôle et de la place des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion durable des ressources forestières du pays. Ainsi, on peut citer par exemple l'article 22 du code forestier qui introduit pour la première fois dans l'histoire du droit forestier congolais la notion de forêt communautaire : « *une communauté locale peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume* ». Cette reconnaissance justifie le rôle des communautés dans la gestion et la gouvernance locale des forêts et des ressources naturelles.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

La présence du cadre légal d'attribution d'une partie ou la totalité des forêts acquises en vertu de la coutume par les communautés locales et peuples autochtones renforce les aptitudes et les capacités en guise de résilience développée par les communautés à protéger leurs forêts et leurs ressources naturelles malgré les défis et menaces internes et externes subis.

Dans ce cadre, les communautés et peuples autochtones ont mis en place sur le terrain des initiatives des forêts communautaires, régit par le code forestier de la République Démocratique du Congo, du Décret n°14/018 du 02 Août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales et l'arrêtés portant modalités de gestion des concessions forestières des communautés locales.

2. Introduction

La Communauté autochtone pygmée de la RDC, est la plus ancienne et traditionnelle communauté ayant vécu le territoire de la RDC avant l'arrivée d'autres groupes des populations ethniques, et précisément la partie Est de la RDC. Elle est bien appréciée par d'autres groupes ethniques de part ses valeurs et capacités de vivre avec la nature et la connaissance des plantes, des animaux et leurs habitats. Ils développent diverses activités durables non dégradantes des écosystèmes.

La Groupe autochtone pygmée Bambuti Babuluko qui a fait objet de notre analyse de la résilience de la conservation communautaire, vit à l'Est de la RDC dans le territoire de Walikale le plus forestier de la province du Nord Kivu. Ce territoire possède des écosystèmes forestiers qui sont internationalement reconnus comme hébergeant une diversité biologique de haute importance et notamment des foyers d'endémisme tant en ce qui concerne les espèces animales que végétales. Elle héberge l'habitat d'espèces « phares » pour la conservation (comme les gorilles de montagne du Parc national de Kahuzi-Biega, et Ceux des forêts d'Ikobo-Pinga). A côté de cette diversité biologique se trouvent beaucoup des ressources minières et hydriques, qui lui font attirer de l'attention et de la convoitise des grandes organisations de conservation et des sociétés multinationales.

Une partie de l'écosystème est classée en aires protégées dont les deux principales zones sont les Parcs nationaux de Kahuzi Biega dans les basses altitudes) et de Maiko. Une grande partie du massif forestier est cependant non classée, et se présente dans un état de conservation satisfaisant, principalement en raison du fait que les peuples autochtones Bambuti et communautés locales de cette zone et qui dépendent de

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

l'usage direct de ces forêts ont grandement contribué à leur conservation de par leurs pratiques et le système traditionnels d'utilisation et de gestion non destructrices de ces ressources.

Cependant, l'établissement des aires protégées dans certaines zones du territoire de Walikale, comme partout ailleurs en RDC, s'était fait avec des conséquences néfastes sur la vie de la communauté forestière, et qui s'était souvent traduit par des expulsions et de restriction des droits d'usage aux ressources se trouvant sur leurs territoires traditionnels. L'expulsion et le déplacement forcé, le refus de l'accès aux moyens de survie et de subsistance élémentaire et une surveillance policière conduisant dans certains cas à des violations des droits humains (cas de la partie des basses altitudes du Parc national de Kahuzi à Itebero). Par ailleurs, en plus de la présence de ces deux zones classées, une grande partie d'espace d'habitation des populations autochtones et communautés locales est aux risques des actions de l'exploitation artisanale des minerais avec toutes les conséquences de destruction de l'environnement, du patrimoine naturel et culturel des communautés autochtones Bambuti Babuluko et des ressources naturelles.

Dans toutes ces démarches réalisées sur les territoires gérés traditionnellement par les peuples autochtones et communautés locales, leurs droits restent violés et méconnus tant par les autorités que par les responsables des organisations de conservation actives et basées dans ce territoire, alors qu'au niveau international les droits des peuples autochtones sont protégés par beaucoup d'instruments et mécanismes dont certains ont été ratifié par notre pays. Ces instruments et mécanismes internationaux nécessitent d'être mis à la disposition des représentants de l'Etat, des acteurs de la conservation et des leaders locaux des peuples autochtones et communautés locales.

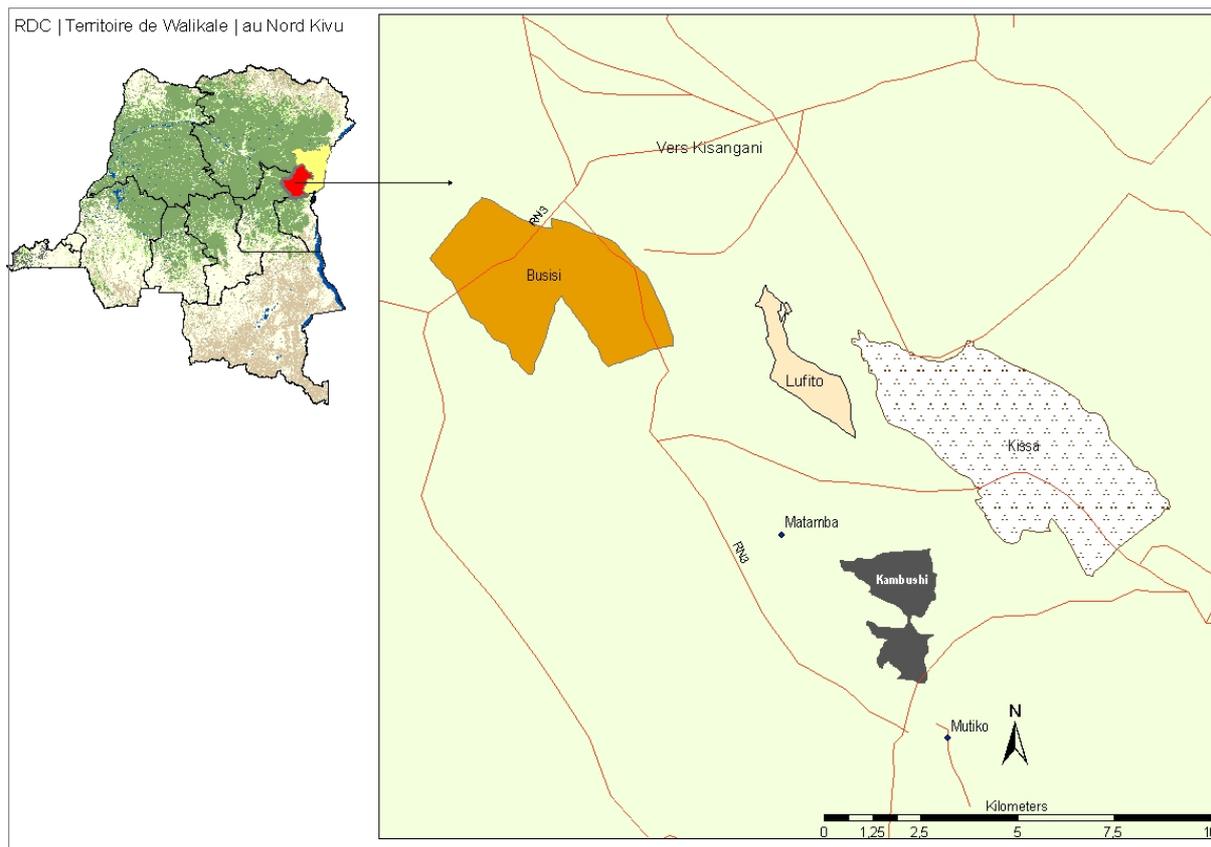
Par ailleurs, dans le souci de renforcer le plaidoyer en faveur de la reconnaissance, la défense et la promotion des droits des peuples autochtones, ainsi que la protection des leurs espaces de vie et de subsistance, le PIDP a initié une série d'activités visant à promouvoir le droits d'accès et la gestion des ressources naturelles par les peuples autochtones. Le programme de la foresterie communautaire dans les zones autochtones pygmées en territoires.

3. Zone d'analyse

L'analyse de l'initiative de la Conservation Communautaire CCRI, a été réalisée en territoire de Walikale, et plus particulièrement dans la future concession de la forêt communautaire dénommée « *Kisimbosa Chamakasa* » spécifiques aux peuples autochtones pygmées Babuluko.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.



Kisimbosa Chamakasa est une terminologie locale signifiant - Kisi = terre/territoire, espace, Mbosa = fertile et Chamakasa = mains avec cinq doigts. Chamakasa représente également les 5 collines dont Cha=Chankuba, Ma=Mashugho et Mabaka, Ka=Kambushi et Sa=Sakankemenge.

La future concession de la forêt communautaire Kisimbosa Chamakasa, inclus 4 villages pygmées Babuluko, dont Kissa, Kilali, Lufito et Kambushi. Elle est composé de cinq (5) collines qui sont des initiatives des forêts communautaires pilotes représentant 15101 hectares de superficie.

Ces initiatives ont été lancées à travers la sensibilisation des parties prenantes, la vulgarisation du code forestier de la République Démocratique du Congo, la cartographie des droits des zones à conserver par les peuples autochtones, la structuration des communautés, etc. Le PIDP, intègre l'approche APAC dans ce processus en vue de garantir la promotion, la reconnaissance des droits et pratiques culturels, la conservation des sites culturels autochtones pygmées Babuluko.

Le processus de la foresterie communautaire est basé sur le cadre légal existant et établie par la République Démocratique du Congo. Il s'agit de :

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,
 en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

- la constitution de la République, notamment à ses articles 34, 53, 56 et 207 ;
- la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier en République Démocratique du Congo, ses articles 22, 111, 112 et 113 reconnaissant et protégeant le droit des possessions coutumières des forêts par les communautés ;
- Décret n°14/018 du 02 août 201' fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales ;
- Arrêté ministériel n°025/CAB/MIN/ECN-DDCCJ/00/RBM/2016 du 09 février 2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la concession forestière des communautés locales.

La mise en place de ces textes règlementaires est issue d'un long processus, où la société civile environnementale congolaise a joué important de plaider en faveur des communautés locales et de peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo. Toutefois, avant la signature et publication de l'arrêté ministériel portant sur les modalités de gestion de concessions des forêts de communautés locales, le ministère de l'environnement a pris une mesure conservatoire, celles d'enregistrer les concessions à travers un formulaire de demande d'enregistrement remplie par les communautés qui ont des forêts.

En effet, nos forêts sont enregistrées à la division de la foresterie communautaire sous le numéro : ENR 006/NK/2015, elles constituent toutes une concession commune. Avec ce numéro, notre concession fait partie des listes des concessions forestières communautaires qui devront bénéficier des titres juridiques délivré par le gouverneur dans chaque province après la publication de l'arrêté par le ministère de l'environnement et du développement durable.

L'objectif et but poursuivis par ces initiatives est de garantir la gestion et l'utilisation durable des forêts et des ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures. Départ ses caractéristiques, le processus est unique, participatif et inclusif de toutes les couches sociales (jeunes, femmes, vieux sages, Bantous et Pygmées).

Les peuples autochtones pygmées Babuluko occupent cette zone depuis de millénaire. Grâce à leurs savoirs et pratiques traditionnels de conservation, cette zone garde son état naturel malgré les multiples menaces auxquelles ils fait face. Il y a lieu de noter que les communautés pygmées Babuluko ont développé des pratiques et attitudes qui les ont permis de résister à ces défis et menaces.

4. Communauté cible « Babuluko »

L'analyse de l'initiative sur la conservation communautaire cible une seule communauté notamment les autochtones pygmées Babuluko, qui sont les peuples autochtones en territoire de Walikale. Ces Bambuti Babuluko vivent de la chasse et de la cueillette. A ce jour, certains d'entre eux pratiquent l'agriculture de subsistance familiale. Ils ont développé d'intégration rapide dans la société globale de Walikale. Ils sont une référence, en matière de réduction de la discrimination et de la marginalisation. Leur identité en tant que peuple autochtone ne pose pas de problème, bien qu'ils ont subi des menaces de spoliation, d'expulsion de leurs terres ancestrales. Ils vivent une vie de cohésion sociale et de cohabitation pacifique adaptée avec les Bantous leurs voisins.

Bien que les peuples autochtones pygmées Babuluko sont un peuple chasseur-cueilleur, la chasse est toujours règlementée par la coutume dans cet abreuvoir collectif des animaux sauvages. Par exemple ; pour les gros mammifères, seule le mal était visé par les chasseurs suivi d'un calendrier de chasse à la fontaine. S'agissant du système de piégeage, les Babuluko pygmée n'utilise que les cordes de liane et pas le fil qui a beaucoup de conséquences à la vie de l'animal. Pendant la chasse, ils font recours : à la lance, au chien de chasse, à la hache, au filet à grande maille et à petite maille « Makila et Kabanda », au feu de brousse et au piégeage. La peau et la dent du léopard sont jalousement conservées, car elles font office dans plusieurs cérémonies coutumières.

Les analyses menées par des recherches vers les années 1970 et 1980 indiquent qu'à cette époque, la chasse et la cueillette des produits forestiers non ligneux, assurait la substance locale d'une population de faible densité n'ont pas détérioré ces ressources naturelles tandis que Ichikawa de 1986 à 1996 avait estimé qu'un groupe de 67 personnes récoltait annuellement environ 7 tonnes de gibier dans un territoire de 150km². Au cours de deux dernières décennies, Hart (2000) conclut que l'utilisation des ressources forestières par les Mbuti tend à devenir moins durable et que l'immigration des cultivateurs facilite l'essor d'activités non traditionnelles mettant en péril les systèmes traditionnels en même temps qu'elle convertit la forêt en terroirs agricoles. (CIFOR, 2007). Ce qui prouve que toutes les activités vitales des Batwa Babuluko comme les autres pygmées d'ailleurs étaient dans la forêt.

Les peuples autochtones pygmées Babuluko pratique la circoncision indigène qui est un rite d'initiation des jeunes Batwa Babuluko, marquant le passage de l'âge d'adolescence à l'âge adulte. Un rite qui se passe principalement dans la forêt pendant plusieurs jours. Dans le temps, cette

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

pratique durée plusieurs mois, il suffisait de planter un bananier, et la première récolte du régime marquait la période de retour au village des jeunes garçons initiés. Actuellement, cette durée est réduite à deux, d'où les mois de Juillet et Aout, qui marquent la période de grandes vacances scolaires. Il faut noter que les Batwa Babuluko ont assimilé toutes les autres tribus de la forêt à cette culture ayant comme patron « **Kimbilikiti** » considéré comme grand esprit des habitants de la forêt. Le nom de cet esprit varie selon les cultures.

5. Rôles de genre / femmes dans la conservation des ressources bio culturelles

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles durables et écologiquement rationnels, comme en ont convenu la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement.



Les femmes assurent la subsistance de leur famille et de leur communauté en gérant et utilisant judicieusement les ressources naturelles. En tant que consommatrices et productrices et parce qu'elles prennent soin de leur famille et éduquent leurs enfants, en raison aussi du souci qu'elles ont de préserver la qualité de la vie pour les générations présentes et futures, les femmes ont un rôle important à jouer dans la promotion du développement durable.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

Il faudrait reconnaître le rôle des femmes rurales et des travailleuses du secteur agricole et prêter une attention particulière à leur situation partout où, en leur ouvrant l'accès à une formation, à la terre, aux ressources naturelles et aux facteurs de production, au crédit, à des programmes de développement et à des structures coopératives, on peut les aider à participer davantage au développement durable. L'exposition à des risques écologiques au foyer et au travail peut avoir une incidence disproportionnée sur la santé des femmes parce que leur réaction aux effets toxiques des divers produits chimiques est différente de celle des hommes. La santé des femmes est particulièrement menacée dans les zones urbaines comme dans les zones à faible revenu où il existe une forte concentration d'établissements industriels pollués.

6. Menaces/défis interne et externe à la conservation communautaire

a) Exploitation artisanale illégale du bois et des minerais dans les zones et territoires autochtones sans consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones pygmées.



Les activités d'exploitation minière sont exercées sur les territoires et espaces appartenant aux peuples autochtones pygmées Babuluko. De manière artisanale, l'exploitation est organisée et faite par les des groupes des personnes dont la plus venus de Bukavu, au Sud-Kivu, en complicité avec certains chefs Bantous sans consultation des peuples autochtones. Les documents sont délivrés par les autorités politico administratives moyennant des frais non connu ou communiqué aux peuples autochtones.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

Les minerais exploités sont entre autre le Coltat, la cassitérite, oriflamme, etc. Les peuples autochtones ne bénéficient pas de retombé de l'exploitation et de la vente des minerais exploités sur leur territoire. Malgré leur capacité de conserver ces ressources, la déconsidération de leur mode de vie culturel reste une préoccupation majeure. Dans cette zone, les 8 critères spécifiques aux peuples autochtones des standards nationaux sociaux et environnementaux à la REDD+ en République Démocratique du Congo, notamment les principes 11 à 18 ne sont pas appliqués.

Encadré 1 : Etude cas de l'exploitation minière dans la colline de Kasumba à Kabamba.

Située dans la localité Bananingi, groupement Bakano, collectivité secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord Kivu à l'Est de la RDC, la colline de Kasumba appartient aux autochtones pygmées Babuluko, de la famille Pierre NKUBA KITWANDA.

La colline Kasumba est riche en minerais d'étain (cassitérite, coltan, wolframite et probablement de l'or). Elle est aussi riche en biodiversité.

Cette colline est traversée par des tracées des routes de desserte minière débouchant à Kabunga, sur la route nationale N°3 Bukavu-Kisangani, des rigoles et/ou des canaux d'approvisionnement en eau pour le lavage des minerais laissés par l'homme blanc à l'époque de la MGL (Mine des Grands Lacs) et de la SOMINKI (Société Minière et Industrielle du Kivu) sont visibles à travers toute la colline. Il y a même des traces des camps des ouvriers qui avaient été construits en bloc mais largement délabrés.

La colline Kasumba est riche en biodiversité. Les fruits de chasse sont les denrées qui alimentent les carrés miniers en gibiers. Le palmier à raphia offre aux exploitants miniers artisanaux un jus de meilleure qualité. La forêt primaire constitue une véritable source de puit du carbone pouvant contribuer à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique par la séquestration du gaz carbonique.

Relation avec la COMIALO « Coopérative Minière des Amis de la Lowa ».

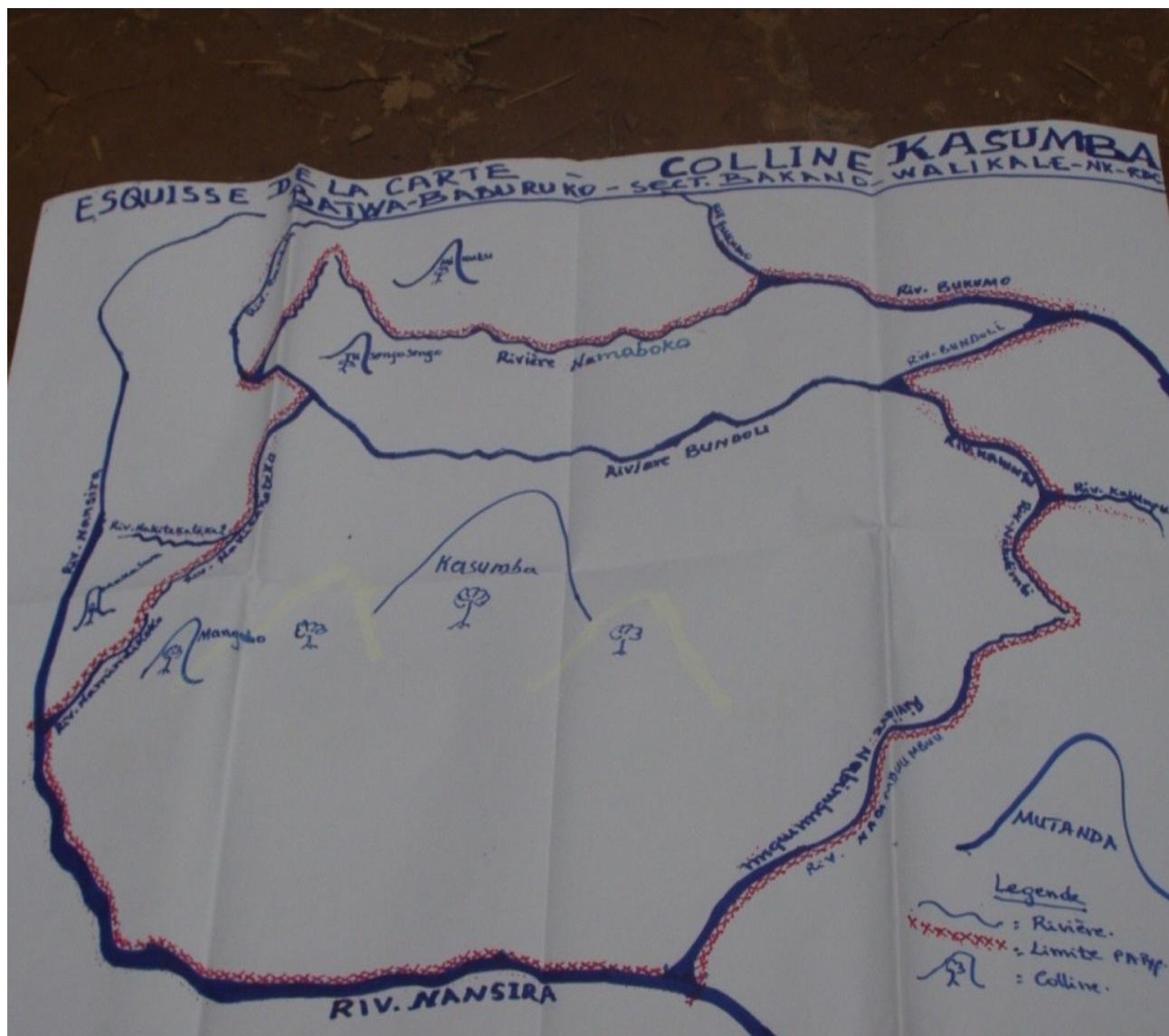
Pendant que la COMIALO (Coopérative Minière des Amis de la Lowa) voulait exploiter Kasumba, elle a collaboré avec toute la hiérarchie excepté les propriétaires de la colline. Elle avait été induite en erreur par l'ancien chef de localité Bananingi : Monsieur Muhombo Mangaika Jean qui se présentait comme propriétaire de la colline. Il doit avoir consommé 2000\$ de la part des animateurs de cette coopérative sans faire allusion aux chefs de colline.

Quand le patron de la COMIALO, l'honorable SHEMUSIMIWA alors député provincial du Nord Kivu, voulait savoir qui est le répondant numéro un de la colline Kasumba devant la notabilité de la localité Bananingi, la famille Batwa Babuluko l'avait présenté le nom de Nkuba Kitwanda Pierre. Devant le chef de secteur Bakano ; Monsieur KATINDI LWAMYANGO Aidjo et du chef de localité Bananingi Mr LUSEKE KAMALA.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

Il y a eu retrait de la coopérative COMIALO de la colline Kasumba jusqu'à nouvelle ordre, faut de non respect des principes du CLIP. Toutefois, en cas de l'issu, la COMIALO devra reprendre ses activités d'exploitation.



Croquis de la colline Kasumba en exploitation illégale des minerais sous la conduite d'un député provincial siégeant à l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu à Goma.

b) Surexploitation des viandes de brousses, et d'autres produits forestiers non ligneux par des communautés voisines non autochtones.

Comme énoncé ci haut, le territoire de Walikale est une zone forestière et minière. Il regorge des carrières minières susceptibles à l'exploitation artisanale. Seule le carré minier de Bisiye, qui à ces jours une exploitation industrielle est envisagée, les autres carrés miniers jouissent de statuts d'exploitation artisanale.

Malgré cette exploitation tant artisanale qu'industrielle, les conditions sociales et économiques de la population de Walikale restent à désirer. Les

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

infrastructures sociales de base ne sont pas aménagées. Ce coin, souffre d'un enclavement de sorte que pour y accéder, les routes sont pratiquement impossible. Le moyen de transport utilisé est la moto. Cette situation entraine une sous pauvreté à la population.

Les biens de première nécessité coutent trois à quatre fois plus cher qu'à Goma, Bukavu ou Kisangani. L'exploitation minière détruit les forêts et les ressources fauniques, floristiques et aquatiques. Il faut noter que les mesures de sauvegardes ne sont pas connues, appliquées et respectées. Des conséquences énormes sont observées tant que sur l'environnement qu'au niveau du social des communautés.

c) Le développement de la technologie

A Walikale il n'y a pas de société spécialisée en exploitation artisanale ou industrielle du bois. Toutefois, les certains membres de la communauté s'achètent de tronçonneuse pour faciliter la coupe de bois et la fabrication des planches pour la construction des meubles et des maisons. Cette pratique est en contradiction des pratiques locales observées à Walikale il y a quelques années. Cette pratique a été copié à la suite des visites de la communauté à Masisi, où l'exploitation de bois est la principale activité. En conséquence, une grande partie du territoire de Masisi est confondu au désert.

d) Création et extension des aires protégées sans le consentement libre, préalable, informé en connaissance de cause des communautés.

Les Parcs Nationaux de Kahuzi Bièga et de Maïko occupent d'énormes superficies en territoire de Walikale. La grande partie du PNKB est située en territoire de Walikale, soit le 2/3 de la superficie totale de ce parc est située en territoire de Walikale. Le Parc National de la Maïko est aussi en territoire de Walikale. La création et/ou l'extension de ces parcs ont été faites à l'ignorance des communautés par manque de consultation, libre, informé et préalable. En outre, les communautés ne sont pas impliquées dans leur gestion et dans leur gouvernance.

Des conflits opposants l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et les communautés sont observés. Ces conflits sont issus du non respect et de multiple violation des droits des communautés de leur jouissance aux ressources naturelles, surtout pour la collecte des produits forestiers non ligneux, tels que le miel, le champignon, les plantes médicinales. Des cas de tueries des peuples autochtones sont signalés dans les parcs. A titre illustratif, le 26 août 2017, un jeune Batwa de 17 ans, **Christian Mbone Nakulire** a été tué par balles par un pisteur du

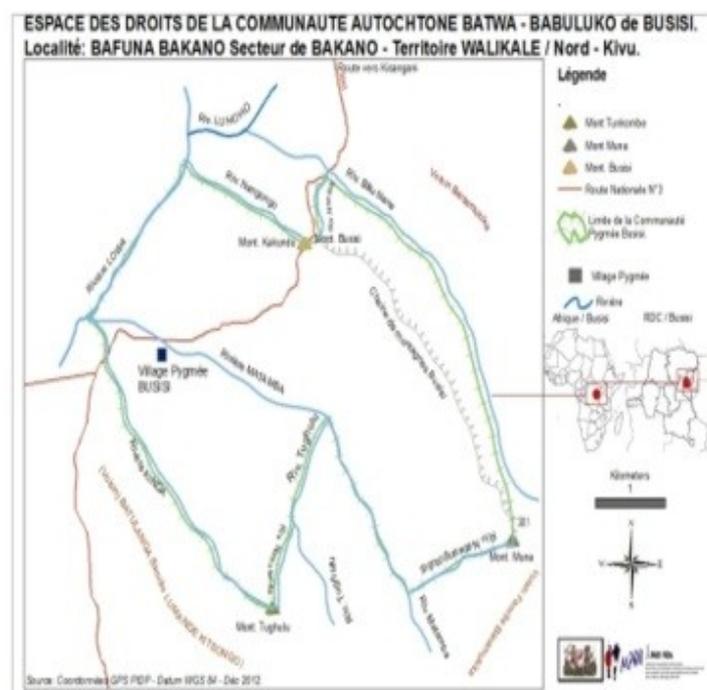
PNKB, alors que selon sa famille, il se rendait dans le parc pour récolter du mie¹l.

e) Non prise en compte des pratiques et efforts historiques des peuples autochtones dans les différents programmes de conservation des aires protégées.

La République Démocratique du Congo est doté d'un cadre juridique de gestion et de gouvernance des forêts et des ressources naturelles. Ce cadre ne tient pas en compte des efforts fournis par les communautés en matière de conservation. Toutefois, la RDC a adhéré à certains mécanismes internationaux tels que le processus REDD+, le FIP, FCPF, etc. Ces mécanismes consistent à récompenser et renforcer les efforts de la conservation, de bonne gestion et de bonne gouvernance des forêts et des ressources naturelles. A l'issu de plaidoyer de la société civile, ces mécanismes ont pris en compte dans le cadre juridique de leur institutionnalisation les droits des communautés locales et des peuples autochtones.

f) Les conflits armés récurrents détruisant l'environnement

La République Démocratique du Congo et la province du Nord-Kivu en particulier, a connu des guerres en répétition depuis les années 1990. Des



groupes armés tant nationaux qu'étrangers se sont constitués et dont la plus, ont trouvé comme lieu de résidence les forêts. Ces groupes armés, sont suffisamment impliqués dans l'exploitation artisanale du bois, l'exploitation minière avec d'énormes conséquences sur l'environnement. Ces derniers ne respectent pas les mesures de sauvegardes et les droits des communautés sont violés.

¹ FPP, at Alii; « Rapport alternatif aux 11^e, 12^e, et 13^e rapports périodiques combinés du gouvernement de la république Démocratique du Congo sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le rapport initial et les 1^{er}, 2^e, et 3^e rapports périodiques combinés sur la mise en œuvre du protocole a la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes », 2017, P11.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

g) Déstabilisation de la culture autochtone par l'insécurité foncière des territoires autochtones pygmées Babuluko.

Dans certains coins du territoire de Walikale, le droit à la terre n'est pas reconnu. Ce qui est en violation des dispositions 10, 25 et 26 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée, le 13 Septembre 2007 par les Etats en Assemblée Générale de l'ONU à New York. L'exemple de Busisi illustre cette situation où les Bafuna Bakano, ont nié le droit à la terre des peuples autochtones Babuluko. Toutefois, après plusieurs tentatives de médiation, le chef de Secteur saisi de l'affaire, il a donné des amples éclaircissements historiques de l'occupation des terres à Busisi, avant de livrer les documents de reconnaissance coutumière des terres des Babuluko de Busisi.

h) Développement des pratiques portant atteintes et menaces à la culture des peuples autochtones pygmées Babuluko

Des préjugés et stéréotypes négatifs sont développés pas par les autres communautés en guise de diabolisation de la culture des peuples autochtones. Les églises auraient développé et propagé ces préjugés. Pendant que la culture autochtone joue un rôle important dans la conservation et dans la protection des forêts et des ressources naturelles. Pour faire face à cette situation, les peuples autochtones ont initié des écoles culturelles de transmission des savoirs et pratiques traditionnels, des ateliers arbres à rêve, des visites en forêts, tout en développant un outil de consultation et d'implication des enfants dans la gouvernance et la gestion des forêts et des ressources naturelles à Walikale.



i) La déconsidération sociale dont sont sujets les peuples autochtones en territoire de Walikale, est une des causes de la non accès aux ressources naturelles

Les peuples autochtones pygmées sont un peuple marginalisé, discriminé et déconsidéré. L'assimilation de leur culture à l'extrême pauvreté, l'insuffisance de l'éducation, le manque de participation dans les institutions de prise de décision et de gouvernance de la chose publique, le faible accès aux infrastructures sociales de base, d'où le sous développement auquel ils font preuve, ne sont que des résultats de cette situation. Cela étant, des initiatives de développement et de promotion de droits des peuples autochtones sont bons exemples de la promotion de la dignité et la stabilité des peuples autochtones pygmées. Le manque de sanction aux auteurs de violation des droits des peuples autochtones est un défi et une menace à la reconnaissance des droits des peuples autochtones pygmées.

K) Croissance démographique des communautés d'autres

Le territoire de Walikale est tant convoité par les investisseurs privés locaux et étrangers. Des familles en province du Sud-Kivu et de Goma s'installent à Walikale pour la recherche des terres arables. La non règlementation de naissance est aussi une source d'accroissement de la population en territoire de Walikale. Les peuples autochtones pygmées de

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

Walikale, à travers les réunions des conseils communautaires organisées dans le cadre du processus des forêts communautaires ont pris d'engagement de ne pas vendre la terre à qui conque la sollicitera. Les terres autochtones ne sont pas à vendre, mais est une ressource invendable pour le bien être communautaire.

l) Spoliation, accaparement des terres, expulsion, etc.

Les peuples autochtones pygmées ont été victimes de spoliation, accaparement et expulsion de leurs terres par le gouvernement congolais et d'autres membres des communautés Bantous, avec la complicité des chefs coutumiers.

m) Octroi des permis des chasses aux communautés locales qui organisent la chasse clandestine ainsi que la pêche sur le territoire autochtone pygmée Babuluko

Des permis de chasse sont délivré à moindre cout aux chasseurs. Ces chasseurs sont autorisés à utiliser les armes à feu, contrairement aux pratiques des peuples autochtones qui les interdits. Toutefois, la chasse avec une arme à feu n'est pas autorisée dans toute forêt communautaire appartenant aux peuples autochtones pygmées en territoire de Walikale.

n) Inadaptation des textes légaux aux réalités locales de gestion et de gouvernance des ressources naturelles par les communautés Babuluko

Comme, nous l'avions indiqué ci haut, les textes juridiques de protection et de conservation ne sont pas connus par les communautés. Ils s'observent un grand décalage dans l'application de ces textes, ce qui est en contradiction. Il n'y a pas de sanctions aux auteurs de leurs violations. Quant à la coutume, elle s'applique de facto. Tout manquement est punissable. Les sages s'occupent de toute personne ayant violé leur tradition et culture.

o) Agriculture sur brulis pratiquée par les communautés Bantous voisins des peuples autochtones pygmées Babuluko

L'agriculture est l'une des activités principales de subsistance développée par les communautés. L'ignorance des techniques modernes agricoles par les communautés est défi. La terre est cultivée dans tenir en compte des normes modernes et techniques acceptées au niveau mondial. La production agricole est très faible. Ainsi, il faut organiser des séances de renforcement des capacités sur les techniques agricoles modernes.

p) Le projet d'établissement d'un couloir écologique qui partirait de Itombwe passant Walikale jusqu'à Mont Oyo, incluant même Watalinga

Les communautés ont été victimes de spoliation et d'expulsion de leurs terres. L'approche de création des réserves communautaires n'a pas satisfait les communautés, dont l'objectif était à la création des aires

protégées publiques et qui sont à la base d'expulsion des communautés de leurs terres. La population de Walikale s'est insurgée contre ce projet de création du couloir écologique qui partirait d'Itombwe à Walikale. La foresterie communautaire reste une seule répondre au droit foncier des communauté et à la conservation communautaire en territoire de Walikale.

7. Problématique de gestion et gouvernance moderne

Le cadre légal de gestion et de gouvernance des forêts et des ressources naturelles n'est pas adapté au contexte culturel des peuples autochtones dans la zone du projet. Ce cadre présente et est ainsi la base de plusieurs défis de gouvernance et de gestion en milieu autochtone. D'où des stratégies devront être mises en œuvre en vue de mieux faire la sommation et la conciliation d'approche jadis utilisées par les communautés en guise de résilience et le cadre légal sensé règlementé le secteur forestier au profit des communautés locales et des peuples autochtones pour les générations présentes et futures.

Tableau d'indicateurs de défis et d'analyse des solutions à envisager

Problèmes majeurs/défis	Principales causes directes et indirectes	Conséquences individuelles et communautaires	Solutions à envisager
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits familiaux - Divagation de bettes étrangères et locales - Techniques d'élevage archaïque (extensif et intensif) 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace cultivable trop insignifiant - La polygamie exagérée, - Accroissement démographique galopant étant à la surpopulation - Catastrophes naturelles (éruption volcanique, érosion, etc) - La mauvaise gouvernance (faible application des textes juridiques, impunité, corruption, pas de suivi avec la complicité des 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers - Pauvreté dans la communauté ; - Exode rurale ; - Mort d'homme ; - Vol et pillage - Présence des groupes armés ; - Malnutrition - Dépendance et attentisme de la à l'extérieur (ONGI, et autres acteurs de développement) ; - Faible accès aux soins de santé ; - Faible production agricole et 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communautés sur la prévention et la résolution pacifique des conflits. Instaurer le système du BARAZA LA WAZEE intercommunautaire. - Organiser des réunions pour renforcer le dialogue social entre les parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des aires protégées dans la chefferie du BUKUMU. - Plaidoyer pour l'implication et la prise en compte des avis des communautés dans le processus de la réforme foncière en

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

	<ul style="list-style-type: none"> communautés) - Taux de natalité élevé - Vente des fermes communautaires et des champs d'expertise pour l'agriculture et exploitation illicite - Dévastation des champs par les animaux du parc et non dédommagement - Pas de zone tampon 	<ul style="list-style-type: none"> d'élevage ; - Dégradation de la cohabitation pacifique ; - Faible dialogue entre les membres de la communauté 	<p>République Démocratique du Congo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la réhabilitation des fermes/pâturages communautaires disponibles dans le territoire de Nyiragongo - Plaidoyer pour la réhabilitation des champs d'expertises agricoles et formation des moniteurs vétérinaires pour le suivi des éleveurs - Former les communautés sur les techniques agricoles modernes et les moniteurs agricoles pour le suivi des agriculteurs - Organiser des dialogues sociaux ou journées de réflexion pour évaluer le niveau d'atténuation des conflits sociaux. - Faire les clôtures électriques
<p>Gouvernance et gestion des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers - Conflits familiaux - La population utilise mal la terre car pas d'assistance technique - Insuffisance de la terre 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la terre arable - Spoliation des terres par les grands hommes - Défaillance à prévenir les conflits et absence de l'autorité de l'Etat Insuffisance, mégestion et non entretien des pâturages - Manque d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre les membres de la communauté ; - Dégradation de la cohabitation entre les communautés ; meurtres, - Pauvreté, délinquance - Marginalisation des groupes vulnérables (femme, enfant et PA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communautés sur la prévention et la résolution pacifique des conflits - Constituer les centres de médiation foncière - Former les membres des comités sur la prévention et la résolution pacifique des conflits fonciers - Sensibiliser la population sur les techniques modernes agricoles et d'élevage

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

	<ul style="list-style-type: none"> - pour le bétail - Ignorance de la loi foncière 		<ul style="list-style-type: none"> - Former les moniteurs agricoles et moniteurs vétérinaires - Création des cantines agrovétérinaires. - Création d'emplois
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre agriculteurs et éleveurs - Conflits entre ICCN et population - Conflit des lois - Conflits des pouvoirs coutumiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophes naturelles - Non implication de la population dans la délimitation du parc - Non implication des communautés locales et peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles - Faible vulgarisation de la loi foncière - Ignorance dans les attributions des tâches et compétences - Plaidoyer de pouvoir coutumier 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre population et parc - Dégradation de la cohabitation entre les communautés ; - Mort d'homme ; - Insécurité - Vache sans frontières ; - Meurtres, division - Destruction du Parc 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et résoudre les conflits fonciers - Plaidoyer pour la délimitation participative du parc national des Virunga et accès équitable aux bénéficiaires du parc par les populations riveraines de manière régulière. - Vulgariser les lois foncières, agricoles, minières et forestières auprès des parties prenantes à travers la production des émissions radiodiffusées, installation des pancartes et panneaux, organisation des réunions et campagnes de sensibilisation, etc. - Prévenir et résoudre les conflits du pouvoir coutumier
<ul style="list-style-type: none"> - Inégalité dans la répartition des terres arables - Insuffisance des terres arables - Conflits fonciers entre les membres de la communauté - Ceci explique 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la ville de Goma - Exode rurale - Envahissement du parc par la population - Pas de rétrocession à la communauté - Mauvaise répartition des terres - La polygamie - Autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits fonciers ; - Délocalisation des PA - Exode rural ; - Pauvreté dans la Communauté - Envahissement du Parc par la population riveraine 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur l'importance du parc national des Virunga pour en vue de leur implication dans la protection et la gestion des aires protégées - Plaidoyer pour la rétrocession à la communauté des bénéficiaires issus des

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

qu'il y a un conflit foncier dans le milieu	<p>confondue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'autorité 		<p>revenus du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'autorité de l'état par la restauration du pouvoir coutumier
Sous information des populations sur l'importance de l'environnement et des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Faible sensibilisation l'environnement - faible vulgarisation des textes légaux portant sur l'environnement - insuffisance des animateurs et de leur capacitation - insuffisance d'outils de communication appropriés - Irresponsabilité des services étatiques - manque d'information sur les rétrocessions 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction méchante de l'environnement - Coupe illégale (illicite) d'arbres - Conflits sociaux et conflits fonciers - Mauvaise utilisation des terres - Déboisement à grande échelle - désertification - infertilité et dégradation du sol - érosion - faible productivité - conflits PNVi et population 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations sur la gestion durable de l'environnement - Renforcer le cadre d'échange entre acteurs sur les questions environnementales - Renforcer les capacités communicationnelles des communautés locales et peuples autochtones - Créer les institutions spécialisées dans la conservation et la protection de l'environnement
Faible capacité des leaders locaux et	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'institutions d'éducation spécialisées dans le domaine environnemental - Insuffisance d'initiatives des cadres de concertation communautaire par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - ignorance de la population - barbarie et banditisme dans le milieu - conflits sociaux et fonciers - faible cohabitation entre populations et population-PNVi - manque d'intérêt aux actions environnementales - faible compétence dans les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - plaider pour l'implantation d'une institution à caractère environnementale dans le milieu - mener des campagnes de sensibilisation sur la cohabitation entre populations et populations-PNVi - Mener le plaidoyer pour le glissement de la population de Bukumu vers les zones en faible densité

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

insuffisance étude/enquête environnementale menées et conduites par les communautés locales de Nyiragongo	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de professionnalisme par certaines ONG - Faible consultation et implication dans la mise en œuvre des projets de développement et autres questions liés à la conservation - Insuffisance de chercheurs indépendants dans le milieu - Manque de culture de recherche par l'élite intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - faible documentation et publication - absence d'une banque des données fiable - faible connaissance de la potentialité du milieu en matière environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des ONG en vue de professionnalisme dans le domaine - initier des recherches sur différents thèmes dans le domaine de l'environnement
Incompatibilités entre l'administration publique et la coutume	Absence de collaboration entre le pouvoir administratif et pouvoir coutumier.	Manque d'information Vivre dans l'ignorance Freinage d'activité Travail difficile qui crée le dysfonctionnement.	Harmonisation de collaboration entre les parties prenantes.
Non application de la loi portant code forestier de en République Démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> - Impunité et corruption de services étatiques - Faible vulgarisation du code forestier 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre la vie en danger - exploitation maximale de la forêt - difficulté dans la réalisation des projets - ternir l'image de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - lutter contre l'impunité et à la corruption - vulgarisation du code forestier - application strict de reboisement
Faible implication de la population dans la gestion des ressources forestière	<ul style="list-style-type: none"> - ignorance de ses droits - crainte de l'autorité 	<ul style="list-style-type: none"> - sous-développement de l'entité - exploitation abusive des ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - implication des communautés dans la gestion des ressources forestières - création des projets communautaires

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

Incompatibilités entre l'administration publique et la coutume	Absence de collaboration	Manque d'information Vivre dans l'ignorance Freinage d'activité Travail difficile qui crée le disfonctionnement.	- Organiser les réunions pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes - Sensibiliser la population sur les techniques modernes agricoles et d'élevage Former les moniteurs agricoles et moniteurs agricoles Harmonisation de collaboration entre les parties prenantes.
Non application de la loi portant code forestier de en République Démocratique du Congo	- Impunité - Faible vulgarisation des lois	- mettre la vie en danger - exploitation maximale de la forêt - difficulté dans la réalisation des projets - ternir l'image de l'Etat	- Vulgariser les textes les lois foncières, forestières, agricoles, minières, - Plaidoyer pour l'application des lois et lutter contre la corruption et l'impunité - Plaidoyer pour la reconnaissance des savoirs endogènes des conservations de la nature
Faible implication de la population dans la gestion des ressources forestière	- ignorance de ses droits - crainte de l'autorité	- sous-développement de l'entité - exploitation abusive des ressources forestières	- implication des communautés dans la gestion des ressources forestières - création des projets communautaires
Etendues des terres à reboiser mal répartie	- Faible implication du pouvoir dans la gestion des terres à reboiser - Croissance démographique ; - Occupation du PNVi - Occupation illégale des espaces à reboiser	- Faible accès à la terre par les communautés - Exploitation illégale du PNVi par les communautés - conflits Parc-Popu - conflits fonciers - conflits du pouvoir coutumier	- Plaidoyer pour la mise en place d'une politique d'attribution des terres à reboiser par les autorités compétentes en territoire de Nyiragongo - Reboiser les espaces publics et communautaires pour l'approvisionnement des bois de chauffe

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

			dans les ménages en territoire de Nyiragongo
Information insuffisante sur le processus de la foresterie communautaire par les COLO et PA communautaire en RDC	- Faible vulgarisation des textes réglementaires du secteur forestier -	- Désintéressement des COLO et PA sur les FCL -Manque d'espace forestière à gérer par les COLO et PA dans la dynamique de la foresterie communautaire en RDC	- Renforcement du plaidoyer pour la promulgation de la loi sur les FCL en RDC -Sensibilisation et accompagnement des communautés locales dans le processus de mise en place des FCL
Exploitation non rationnelle des boisements	- Pauvreté - Chômage - manque d'accompagnement technique - vol et abattage illicite d'arbres	- dispersion des efforts et désorganisation des planteurs - activités non rentables	Valorisation des espaces boisés par l'approche de la foresterie communautaire
Exploitation anarchique des forêts.	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté généralisée au sein de la communauté ; • Jeunesse désœuvré ; • Non encadrement des agents de l'Etat. • Insécurité (guerre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des saisons ; • Faible production agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la communauté sur la non exploitation précoce de l'arbre ; • Impliquer la communauté dans la conservation communautaire et gestion durable des forêts.
Mauvaise gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transparence de la part des gestionnaires du PNVi ; • Non application de la loi ; • La corruption. 	Exploitation anarchique des forêts (Carbonisation dans le PNVi ;...)	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation des textes légaux en matière des forêts en RDC ; • Application stricte de la loi ; • Impliquer la population dans la gestion des ressources naturelles.

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

Déboisement et carbonisation du parc	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche des bois de chauffe, construction, d'œuvre ;... • Exploitation des arbres pour des fins commerciaux (carbonisation, coupe de bois, ...) ; • Absence de l'autorité de l'Etat ; • Non intégration des communautés dans la gestion du PNVi ; • Ignorance de l'importance du parc par les communautés locales et peuples autochtones • Conflits armés et présences des groupes armés nationaux et étrangers dans le PNVi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation climatique et saisonnière; • Inondation (perte des terres cultivables ; • Faible production agricole ; • Conflit entre la communauté et les gestionnaires du PNVi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Initier la population riveraine des aires protégées aux AGRs ; • Eduquer et sensibiliser les communautés sur la gestion des écosystèmes forestiers.
Insuffisance des forêts des communautés et d'espaces reboisés	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des terres arables • Manque des documents de sécurisation foncière des terres appartenant aux communautés locales et peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque à gagner au sein des ménages ; • Perturbation de la biodiversité ; • Exploitation désordonnée des produits forestiers lignes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Règlementation de l'exploitation de bois ; • Application de la loi ; • Vulgariser les textes légaux relatifs aux forêts (code forestier, loi sur l'environnement,...) ; • Récupération des espaces spoliés par

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

	<ul style="list-style-type: none"> • Eruption volcanique du territoire Nyiragongo et endommagement des terres arables par la lave ; • Cupidité de certaines autorités vouées de mauvaise foi ; • Spoliation des domaines et réserves forestières de l'Etat ; • Ignorance de la population sur la gestion de forêts, etc. 		des tiers,...
Exploitation précoce des boisements par les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de bois et sticks d'arbre pour la construction ; • Manque d'une politique et normes d'exploitation des boisements • Non application du code forestier • Recherche de bois de sciage; • Recherche de bois de chauffage dans les ménages ; • Ignorance de la population sur les notions REDD. • Faible consultation des 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la séquestration de carbone ; • Non adhésion effective des communautés au processus REDD. 	<ul style="list-style-type: none"> • Règlementation de la coupe de bois ; • Sensibilisation des communautés au plus bas niveau sur le processus REDD et CLIP ; • Renforcer le reboisement (sylvicole/agro forestier et fruitier).

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

	communautés sur la REDD, le changement climatique et le CLIP e		
Conflit entre ICCN et la Population	Le non de respect des accords signe avec les autorités coutumières et l ICCN	Dégradation des forêts	Le respect des accords par les parties en conflit
Faible implication des communautés dans la gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Maque d'une politique forestière • 	La non-implication de la communauté dans la conservation des AP	Appliquer la conservation communautaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise application de la loi • Insuffisance des terres arables par les communautés locales et peuples autochtones • Manque de politique et des stratégies appropriées d'accès à la terre par les peuples autochtones • Spoliation et expropriation des terres qui génèrent des conflits <p>Encadrement technique quasi-absent,</p>	Recherche de vie facile/carbonisation,	Appliquer l'agroforesterie, créer des activités génératrices de revenus

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**, en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu **République Démocratique du Congo.**

Infrastructures de bases absentes dans la cité ; commune rurale de Kibumba	Manque d'eau potable, manque d'investisseurs, insouciance des décideurs	Maladies d'origine hydrique, économie fragile	Disponibilité de bailleurs de fonds pour appuyer les différents projets de développement
La me gestion de déchets non biodégradable	Faiblesse de l'autorité de l'état dans la gestion environnementale, population reste aussi ignorante de dégâts environnementaux de déchets non bio dégradable	Effet néfaste sur la santé humaine et le sol Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Implication les autorités compétentes et la population dans la gestion de l'environnement - Sensibilisation des différents acteurs, - Créer de mécanisme de transformation des déchets
Perception illicite Des taxes sur les carrières des moellons et des sables par des agents confondus	Pas de contrôle Non-respect de la nomenclature Enrichissement illicite Incompétence des agents Manque de conscience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Non maximisation des recettes dues au trésor public - détournement des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des agents compétents et consciencieux - Répression de l'antivaleur - respect des textes légaux sur l'exploitation des carrières
Exploitation à grande ECHELLE des carrières	Absence d'un plan d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition d'un danger permanent pour les personnes - Réduction des aires culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité à l'exploitation - légalisation des carrières - respect des conditions d'exploitation
Exploitation illicite des carrières par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté de la population - Délinquance des exploitants - Trafic d'influence - Demande très élevée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre la vie des exploitants en danger - Réduction des recettes dues au trésor public - Les éboulements 	<ul style="list-style-type: none"> - adoption des mesures préventives - sanctionner les récalcitrants Application des mesures correctionnelles

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

8. Cadre d'intervention proposé par l'analyse

Piste prioritaire	Objectif spécifique	Résultat /Effets /changements attendus (moyen terme)	Impacts (long terme d'ici 3 -4 ans)	indicateurs	Produits attendus (court terme)	Stratégies d'intervention
Renforcer les capacités organisationnelles des communautés locales et peuples autochtones en vue de leur implication dans la gestion durable et participative des aires protégées, des forêts et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les communautés sur les bonnes pratiques et la gestion durable des ressources naturelles en vue d'un comportement responsable et la mise en œuvre des textes légaux de protection des forêts, des ressources naturelles et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités organisationnelles des communautés locales et peuples autochtones sont renforcées • Les communautés locales et peuples autochtones s'impliquent dans la conservation et la gestion des aires protégées, des forêts et des ressources naturelles • les bonnes pratiques de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de vie des communautés • Gestion durable de l'environnement • Exploitation durable des boisements 	<ul style="list-style-type: none"> # des séances de sensibilisation organisée # des personnes atteintes # des pépinières installées # d'ateliers organisés # de con 	25 séances de sensibilisation organisées Au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parties prenantes • Renforcement des capacités des leaders locaux • vulgarisation des textes légaux de protection de l'environnement • plaidoyer pour la gestion participative de la rétrocession du PNVi • initiation de programme de sensibilisation environnementale dans les écoles, les églises, et les CS

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

		<p>et de conservation de l'environnement sont appliquées par les communautés</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction du braconnage • réduction de la dégradation du sol et des ressources naturelles • gestion rationnelle et durable des terres • réduction des conflits sociaux et fonciers • cohabitation entre les populations et la population PNVI 				
Renforcer le cadre d'échange et de concertation des	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le dialogue entre les acteurs sur des thèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et dialogue communautaire 	Adoption d'un comportement responsable des	Changement	# nombre des participants et des réunions inter-	<ul style="list-style-type: none"> • organiser des réunions inter-acteurs sur

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

parties prenantes sur la gestion des aires protégées, les forêts et les ressources naturelles	spécifiques en vue de la cohabitation pacifique entre les parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> capitaliser les efforts des toutes les parties prenantes sur la gestion durable de l'environnement 	organisés <ul style="list-style-type: none"> Des stratégies de la gestion communautaire et leur implication dans la gestion dans les aires protégées, les forêts et les ressources naturelles Implication et acceptation des toutes les parties prenantes 	communautés dans la gestion et la conservation des aires protégées, des forêts et des ressources naturelles		acteurs, CCT et COF organisés	différentes thématiques <ul style="list-style-type: none"> Organiser les CCT des acteurs environnementaux Organiser des COF territorial
Renforcer les capacités communicationnelles des communautés locales et peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Développer les canaux de communication et les rendre accessible l'information à tous (un plus grand nombre de population) en vue d'accroître le niveau de communication au sein communautés locales et 	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication développés disponibles Utilisation d'outils de communication par les communautés Les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Des outils de communication développés Les préjugés sont brisés au sein des communautés locales et peuples autochtones Libre circulation 			<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer pour l'installation d'une radio communautaire et environnementale Installation d'un centre de communication environnementale à travers la mise en place d'une bibliothèque

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

	peuples autochtones	et peuples autochtones accèdent à l'information	de l'information au sein des communautés locales et peuples autochtones			et un centre de recherche environnementale <ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de partage et d'information communautaire
Plaidoyer pour l'implantation d'une institution à caractère environnementale dans le territoire de Nyiragongo	Renforcer les capacités des parties prenantes étudiants dans le domaine de l'environnement et réduire aux conflits entre population et ICCN	- implication des jeunes étudiants dans le domaine de l'environnement - exploitation des travaux de recherche des étudiants	Education environnementale assurée et garantie			- Diagnostic des organisations - formation des membres et dirigeants des ONG - renforcer le travail en synergie entre acteurs
Mener des recherches sur différents thèmes dans le domaine de l'environnement	Constitution des banques données	- les potentialités environnementales sont connues et publiées - outils de sensibilisation et de plaidoyer disponibles dans les communautés - des publications disponibles	Orientation scientifique des activités à mener sur base des défis identifiés			- sensibilisation des acteurs sur la culture de recherche - former les ONG sur les techniques de collecte et traitement des données - initier des études thématiques dans le milieu

Harmonisation de collaboration entre les parties prenantes.	Ordre dans la chose publique	Harmonisation de l'administration pour la gouvernance	Dignité de l'autorité de l'Etat			- Sensibilisation - Reboisement - Vulgarisation de la loi portant code forestier - Création des projets communautaires
Implication des communautés dans la gestion des ressources forestières	Transparence dans la gestion forestière - Renforcer la collaboration entre les parties prenantes	- Parties à la gestion forestière vont se retrouver - Collaboration entre les gouvernants et les gouvernés	Développement			- Conscientisation - Animation - Formation sur la bonne gouvernance, droits humains et - formation sur la gestion des ressources forestières création des AGR
Initier des projets communautaires d'amélioration des conditions socioéconomiques	• Améliorer les conditions de vie socioéconomiques et culturelles par la mise en place des activités génératrices des revenus et réduire la vulnérables dans les ménages	Changement sur le plan social et économique	Amélioration des conditions de vie			• Sensibilisation sur l'autorisation en charge • Formation • Descente sur le terrain • Activités génératrices des revenus • Planification participative des activités
Mise en place d'une politique d'attribution des	Gestion durable des terres à reboiser par les COLO et PA	• accès à la terre pour la foresterie commun	• Réduction de la pauvreté • Stabilité foncière des			• Renforcer le plaidoyer pour la réforme foncière en RDC

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

terres à reboiser et la collaboration avec le comité local de développement pour la sensibilisation de la population .		<ul style="list-style-type: none"> • réduction des conflits fonciers et parc population • utilisation des techniques appropriées d'agriculture 	populations			<ul style="list-style-type: none"> - Consultation et implication des COLO et PA dans le processus de la réforme foncière en RDC - Formation des COLO et PA sur la résolution pacifique des conflits fonciers
Renforcement du plaidoyer pour la promulgation de la loi sur les FCL en RDC	- protection et reconnaissance légale des FCL	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion efficace des FCL 	Etre régit par la loi			Plaidoyer auprès du Ministre
- Sensibilisation et accompagnement des communautés locales dans le processus de mise en place des FCL	Information des COLO et PA sur le processus des FCL	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des communautés au processus des FCL à Rutshuru • Mise en place des initiatives de FCL 	Gestion durable des FCL			Vulgarisation de la loi sur les FCL après promulgation

Valorisation des espaces boisés par l'approche de la foresterie communautaire	Reconstitution forestière en vue de lutter contre la pauvreté des communautés locales et peuples autochtones	- Réduction de la pauvreté - gestion communautaire des boisements	Contribution à la REDD+			- Cartographie des boisements - Regroupement des bénéficiaires - Constitution des comités organisations des AG communautaires - valorisation des PFNL et Ligneux dans les FCL
1. Reboisement	Renforcer la capacité des communautés sur l'accès aux sources alternatives l'exploitation précoce de l'arbre et les impliquer dans la conservation communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Changement positif des communautés ; • Gestion durable des forêts et boisement appliquée . • Réduction des pauvretés . 	<ul style="list-style-type: none"> • Production agricole améliorée ; • Evolution socio-économique ; • Etablissement normal de la saison. 			<ul style="list-style-type: none"> • ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DANS NYIRAGONGO/ • Produire et reboiser les espaces vides ; • Sensibiliser les communautés sur la gestion durable des forêts et AP ; • Initier les activités génératrices des revenus (AGR) au sein des communautés.
2. Protection des forêts	Lutter contre l'exploitation anarchique des forêts et AP.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active des communautés dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration des forêts ; • Evolution socio-économique ; 			<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les initiatives REDD ; • Sensibiliser les communautés sur la

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

		des forêts et AP ; • Multiplication des initiatives REDD.	• Etablissement normal du climat.			gestion durable des forêts et AP ; • Créer un comité de suivi pour la réglementation de coupe des bois.
3. Conservation des stocks de carbone forestiers; (aire protégée, parc, réserve forestière, ...)	Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des communautés sur la gestion des écosystèmes forestiers pour les générations présentes et futures.	• Changement positif des communautés ; • Auto prise en charge des communautés dans le programme REDD.	• Communautés impliquées dans la gestion des forêts et AP ; • Restauration des forêts ; • Production agricole améliorée ; • Evolution socio-économique ; • Etablissement normal de la saison.			• Créer un cadre de concertation mixte entre les gestionnaires du parc et la communauté locale. • Plaider pour la rétrocession de retomber du tourisme • Multiplier les activités génératrices des revenus (AGR) au sein de la population riveraine des forêts et aires protégées ; • Instaurer l'éducation environnementale dans le programme scolaire national.
4. Gestion durable des forêts; (forêts des communautés)	Contribuer à faire appliquer la loi en matière de gestion des forêts et	Les communautés gèrent durablement leurs forêts	• Augmentation des revenus dans les ménages ;			• Vulgariser les textes légaux relatifs aux forêts

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

utés,...)	AP.		<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité des écosystèmes ; • La maîtrise parfaite des engins du processus REDD par les communautés locales. 			<p>(code forestier, loi sur la conservation, loi sur l'environnement,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès du parlement en vue d'amener le gouvernement à intégrer l'éducation environnementale dans le programme scolaire national ; • Renforcer le reboisement sylvicole (Agroforestier et fruitier).
5. Renforcement des stocks de carbone forestiers.	Promouvoir les mécanismes réglementaires d'exploitations forestières et le processus REDD.	<ul style="list-style-type: none"> • Application et le respect de la loi ; • Changement positif des comportements des communautés ; • Implication directe et/ou indirecte 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité de stockage du carbone forestier ; • GES atténué ; • Revenu de ménage amélioré ; • Diminution des érosions ; • Stabilité saisonnière 			<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communautés au plus bas niveau sur le processus REDD ; • Plaidoyer auprès du parlement en vue d'amener le gouvernement à intégrer

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

		des communautés dans le processus REDD.	e.				l'éducation environnementale dans le programme scolaire national ;
							<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le reboisement sylvicole (Agro-forestier et fruitier).

9. Analyse des parties prenantes

Qui/acteurs/	Fait quoi/actions concrètes	Où/espace estimé	Pour quel intérêt	Quel impact de son travail sur l'environnement	Alliés stratégiques / Avec qui/Groupe cible privilégié	Comment/stratégies pilotes indicatives	Avec quelle responsabilité dans le milieu	Défis ou problèmes majeurs actuels auxquels il fait face
WWF	Reboisement et éducation environnementale	Autours du PNVi	Gestion durable et rationnelle des écosystèmes forestiers	Réduction à la dégradation des aires protégées	ICCN Etat congolais Population	Approche communautaire et individuelle	Accompagnement des communautés riveraines du PNVi	- faible implication des communautés faute des critères de sélection
ICCN	Protection du PNVi	PNVi	Préservation de la biodiversité au profit des communautés présentes et futures	Protection de l'environnement	Partenaires à la conservation en RDC	Conservation policière (gardes parcs)	Protection des aires protégées	- Conflit des limites population parc - Conservation non participative

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,
en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

								- rétrocession non connu sur le tourisme
Mercy Corps	Appui au développement communautaire	Autour du PNVi	Accès à l'eau potable	Amélioration des conditions des communautés	- Partenaires au développement - Communautés locales - Autorités coutumières et locales	Approche communautaire	Eau, Hygiène et Assainissement	
CARITAS	Appui au développement communautaire	Autour du PNVi	Promotion de l'agropastorale	Amélioration des conditions de vie	- Partenaires au développement - Communautés locales - Autorités coutumières et locales	Approche communautaire et individuel	Accompagnement pour la prise en charge communautaire	
ASAF (Action Santé Femme)	Appui au développement communautaire	Autour du PNVi	Promotion de l'hygiène et de l'environnement	Réduction des cas de maladie des mains sales	- Partenaires au développement - Communautés locales - Autorités	Approche communautaire et individuelle	Santé communautaire	

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,
en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

					coutumères et locales			
ONG locales impliquées dans le conservation, la protection de l'environnement et de la biodiversité	Mobilisation des communautés locales et peuples autochtones		Défense des droits socioéconomiques et culturels dans communautés locales et peuples autochtones pour un développement durable	Vulgarisation des textes légaux Plaidoyer et sensibilisation sur la gestion durable et participative des ressources naturelles et de la biodiversité	Initiatives locales de développement (ILD) Communautés locales et peuples autochtones pygmées	Approche communautaire participative	Défense des droits des communautés locales et peuples autochtones pygmées	Guerre et insécurités Faible mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des activités Manque des plans pour certaines organisations Faible intervention en synergie favorisant des interventions dispersées suivies d'une duplication
Services Etatiques	Mobilisation et application de la loi	Territoire de Nyiragongo	Mise en application de la loi Lutter contre les récalcitrants	Gestion et exploitation durable des ressources naturelles	ONG locales et internationales Populations Coopérations bilatérales	Sensibilisation Vulgarisation des lois Sanctions aux récalcitrants	Respect strict de la loi	- faible autorité de l'état - faible prise en charge des techniciens

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

				es	les et multilatérales			
COLO et PA	Reboisement Activité anthropiques	Territoire de Nyrarongo	Assurer leur survie	Conditions de vie améliorées	Etat congolais Partenaires au développement	Communautaire et individuelle	Participer à la conservation et la protection de l'environnement	- faible capacités - pauvreté avérée - victime de l'irresponsabilité de l'Etat

10. Analyse des risques

Type de risque (Risques internes/externe)	Niveau de risque						Effet attendus-impact sur l'environnement / l'organisation	Mesure à prendre (Evaluer les mesures à prendre pour réduire le risque/supprimer le risque)
	Probabilité			Incidence (sur le résultat)				
	Faible	moyenne	Elevée	mineure	moyenne	Considérable		
Insécurité dans le milieu			√			√	- Exploitation illicite des ressources forestières - Braconnage	- sécuriser le territoire et braquer tous les groupes armés - renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés - réduire le taux de chômage dans les milieux
Non implication des bénéficiaires	√				√		- résistance des bénéficiaires - manque d'intérêt - endommagement des actions par les bénéficiaires	- implication des parties prenantes - sensibilisation sur les activités à mener - suivi et évaluation
Exploitation maximale de la forêt			√			√	Dégradation de l'environnement	Sanction
Trafic d'influence, trahison et lâcheté			√			√	Sous-développement	Conscientisation communautaire
Manque de logistique		√			√		Disfonctionnement des services publics de l'Etat	Recherche de financement et Mobilisation des recettes
Feu de brousse, vol, Perturbation saisonnière, insécurité dans le milieu de plantation.		x			x		Maintien des forets	<ul style="list-style-type: none"> Eduquer, vulgariser et reboiser ; Faire le plaidoyer au profit de la

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

							sécurité du milieu
Inadaptation de certaines espèces fauniques et floristiques.		x		x		dégradation de la biodiversité	Restaurer le couvert végétal
Réduction de la biodiversité et réchauffement climatique.			x	x		Difficulté pour la survie des écosystèmes.	Vulgariser et faire respecter les lois régissant les forêts et AP ainsi que ses mesures d'applications.
Rareté des espèces ligneuses (Agroforestier et fruitiers)			x	x		Coupure de la chaîne alimentaire.	Assurer une exploitation rationnelle ; Reboisement d'espèces agroforestières et fruitières.
Réchauffement climatique.		x		x		Difficulté pour la survie des écosystèmes.	Amener les communautés au respect strict de la loi régissant les AP et les forêts des communautés locales.
Manque de financement			X		X	Régression de développement	Chercher des bailleurs de fonds Créer des activités d'autofinancements
Insécurité			X		X	Déplacement de population	Implication de l'Etat
Pas de renforcement de capacité			X		X	Régression de développement	Renforcement de capacité

Capacité de mobilisation financière et technique	-			--		X		Organiser des rencontre avec les partenaires potentiels
La non implication de la population dans les questions de l'environnement			X				Manque d'appropriation des acquis par les communautés	Consulter les communautés à toutes étapes tout en mettant en place des mécanismes d'implication des peuples autochtones
Exposition des populations en danger	√					√	Destruction méchante Danger des personnes dans les carrières	Respect des normes environnementales dans les carrières
Détournement des fonds			√			√	Non maximisation des recettes dues au trésor public Sous-développement	Sanctionner les malfrats Lutte contre l'impunité

11. Principales recommandations

A l'issu des analyses participatives, il y a lieu de recommander ce qui suit :

- Renforcer, valoriser et faire respecter les mesures traditionnelles de gestion et de gouvernance des ressources naturelles et de la biodiversité par les peuples autochtone Babuluko,
- Transmission intergénérationnelle des savoirs traditionnels des autochtones Babuluko.
- Renforcer la réglementation périodique de la chasse et la pêche communautaire ;
- Education environnementale aux enfants et à toutes les autres communautés voisines ;
- Démarcation des terres autochtones par la cartographie participative. En effet, le maping produit par les communautés est un instrument de preuve de maitrise d'espace forestier communautaire dont disposent, utilisent et/ou occupent les peuples autochtones pygmées
- Un travail de plaidoyer pour la reconnaissance de la gouvernance de la biodiversité par les peuples autochtones à travers le système des Aires et Territoires Conservés par les peuples autochtones et communautaires APACs
- Plaidoyer pour la Sécurisation des terres autochtones, le respect et la reconnaissance de leurs droits spécifiques selon la DNUDP

Adresse : Bureau sise n° 094 Avenue **BUNAGANA**, Quartier **KATINDO Gauche**, Commune de **GOMA**,

en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo.

(Déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones) ;

- Suivre la réforme foncière en cours en République démocratique du Congo pour intégrer les systèmes coutumiers et traditionnelles autochtones de gestion de l'espace de vie dans la politique et la foncière, et ceci en constituant, tout en préparant un cahier de charge des préoccupations foncières des peuples autochtones à adressées à l'Etat congolais.
- Valoriser les savoirs et pratiques traditionnels des peuples autochtones par la fabrication des œuvres d'arts et l'organisation des manifestations culturelles ;
- Mettre en place un plan d'intensification agricole et la lutte contre l'agriculture sur brûlis
- Encadrer et promouvoir l'artisanat en vue de la valorisation des produits forestiers non ligneux, le renforcement des initiatives socioéconomiques et culturelles en guise de développement des projets intégrateurs.
- Renforcer les capacités des communautés sur leurs droits relatifs aux ressources naturelles. Sur le terrain, les communautés doivent être informées de leurs droits en matière des forêts. La RDC a mis en place un cadre légal règlementant le secteur forestier et les ressources naturelles. Elle dispose aussi, un cadre légal réjouissant le foncier. Ce cadre légal bien défini (Exigence du décret et arrêtée)
- Mettre en place des initiatives de lutte contre la pauvreté par la promotion des Activités Génératrices des revenus - AGR ;
- Renforcer les capacités financières des communautés Bambuti pour s'impliquer davantage dans la foresterie communautaire.

Témoignage



Mr **Mukelenga Ksilembo** est un ancien et vieux sage de la communauté autochtone Pygmées Babuluko, âgé de Il donne son témoignage personnel en ce qui concerne les savoirs et pratiques traditionnels des peuples autochtones pygmées Babuluko et de la manière dont ceux-ci ont contribué à la conservation et la protection des forêts mais aussi à la restauration des grands mammifères dans les forêts Kisimbosa Chamakasa.

Nos terres et territoires sont notre survie. La conservation est notre profession et identité. Les fruits et d'autres produits forestiers non ligneux sont notre source d'alimentation, notre pharmacie, et notre économie. Personne ne peut détruire la source de subsistance, c'est pourquoi nous veillons à la conservation de nos ressources naturelles et à notre biodiversité.

Malgré les menaces connues, la restauration des grands mammifères tels que les grands singes dont les chimpanzés, mais aussi le Léopard est observé dans nos forêts disparus depuis plus de 30 ans.

BIBLIOGRAPHIE

1. Rapport interne du PIDP, 2013-2016
2. Rapport alternatif élaborés par FPP, PIDP, Réseau CREF, CAMV, DGPA, etc. 2017
3. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007